

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 22 FÉVRIER 2013

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 22 février 2013 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND - PIERRAIN - ANGLADE - SEGURA - BARRAULT - FOURNIER, Mesdames ADT-GUILBERT - CHAILLOT - DECHELLE.

Absents excusés : Messieurs ALLOUCHE et PRADO

Pouvoirs donnés : Monsieur ALLOUCHE donne pouvoir à Monsieur LEGRAND, Monsieur PRADO donne pouvoir à Monsieur ANGLADE.

Secrétaire de séance : Monsieur PIERRAIN

DELIBERATIONS :

2013-01 : Non participation à la souscription d'actions de la SPL Melun Val de Seine

2013-02 : Modification des rythmes scolaires

2013-03 : Intégration de la commune de CESSON dans le SIESM

2013-04 : Renonciation à enquête publique dans le cadre de la demande d'intégration du Parc de la Varenne numéros pairs

2013-05 : Maintien à titre individuel du montant de référence de l'IEMP

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2012. Approuvé à l'unanimité.

ACCORD OU NON DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BOISSETTES AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PAR LA CAMVS (délibération)

La commune de BOISSETTES, par 8 voix Contre et 3 Abstentions (Messieurs PIERRAIN, ANGLADE et PRADO) ne souscrira pas d'actions au capital de la SPL « Melun Val de Seine Aménagement » dont la création a été approuvée lors du conseil communautaire du 15 Novembre 2012.

ACCORD AVEC BOISSISE-LA-BERTRAND CONCERNANT LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES (délibération selon modèle envoyé par Mme PIGNOUX)

Suite à l'exposé par Monsieur le Maire de la réforme des rythmes scolaires, la commune de BOISSETTES vote à l'unanimité la même délibération que celle proposée et adoptée par le conseil municipal de BOISSISE-LA-BERTRAND. concernant le report de l'application de la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CESSON DANS LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (délibération)

Avis favorable à l'unanimité.

ACCORD OU NON POUR DECIDER D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REINTEGRATION DU PARC DE LA VARENNE (délibération)

Le conseil municipal décide à la majorité, 1 Abstention (Madame ADT-GUILBERT) de ne pas engager d'enquête publique concernant l'intégration du Parc de la Varenne, numéros pairs dans le patrimoine de la commune pour les motifs suivants : le déclenchement d'une enquête publique est soumise à l'acceptation par le conseil municipal. Cette acceptation est elle-même conditionnée à la transmission par le syndic d'un dossier décrivant les engagements de remise en état conforme aux recommandations de la commission « Parc de la Varenne numéros Pairs » et aux normes d'urbanisme en vigueur ; les éléments de remise en état ont été transmis par courrier en date du 28 janvier 2013.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : Monsieur SEGURA

Monsieur SEGURA, Adjoint chargé des Finances nous propose quelques ajustements pour le budget 2013 concernant entre autres les investissements pour les travaux, mais n'ayant pas reçu le compte administratif de la Trésorerie, le débat était informatif. Par contre le conseil municipal a acté le projet de contrat triennal de voirie pour les années 2014-2015-2016 rue des Sables et une petite partie du chemin des Praillons.

Régime indemnitaire du personnel: baisse du montant annuel maximal de référence de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) : question du maintien à titre personnel du taux antérieur plus élevé (délibération)

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le maintien à titre individuel pour Madame GODANO, du montant indemnitaire dont elle bénéficiait (lorsque ce montant se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'État servant de référence) et l'absence de rétro-activité de cette nouvelle mesure.

QUESTIONS DIVERSES

Golf : Les études de sol, pour éventuellement concrétiser notre projet avec la CAMVS sont terminées. La réponse sera transmise directement par courrier à la CAMVS.

Point travaux d'entretien et neige : Monsieur BARRAULT nous fait un rapport sur l'entretien du village en période d'enneigement : 9 tonnes de sel ont été réparties sur les voies de la commune avec lui, Monsieur HEBERT et Monsieur SARGSYAN.

Le problème des chenilles processionnaires se manifeste à nouveau. Il sera demandé par voie d'information (journal) à chaque propriétaire de réaliser chez lui la protection de ses arbres.

Arrêté pour l'entretien des trottoirs : Monsieur le Maire propose 2 Arrêtés (articles L2122-28 du CGCT)

Article 1er - Les propriétaires ou les locataires de propriétés situées en bordure de la voie publique sont tenus de balayer ou de faire balayer, de désherber ou de faire désherber, les trottoirs et caniveaux devant leurs maisons, cours, jardins, murs et autres emplacements afin de les maintenir constamment dans un parfait état de propreté.

Article 2 - Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires, leurs préposés ou locataires sont tenus d'enlever la neige ou le verglas sur les trottoirs devant leurs propriétés ou tous locaux ayant directement accès sur les voies ouvertes à la circulation publique jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. Il est expressément interdit de recouvrir les bouches d'égout, bouches d'incendie ou d'une manière générale toute plaque ou tampon situés sur la voie publique.

Permis de construire Madame LIBRÉ, VERDOIA :

Le permis de construire sur le terrain de Madame LIBRÉ est accordé.

Le permis de construire sur le terrain de la succession VERDOIA est en cours d'instruction.

Envisager la transformation du POS en PLU :

Monsieur PIERRAIN propose de commencer l'étude avec des organismes compétents de la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

CAMVS :

• **sièges du futur conseil par commune :**

Le conseil communautaire se réunit le lundi 26 février pour étudier la future représentation de chaque commune au sein de la CAMVS. En attente de la future Loi pour les élections de Mars 2014, le futur conseil ne serait plus que de 55 membres (aujourd'hui 76), 10 communes n'auraient plus qu'un seul délégué !

• **franchissement de Seine :**

Monsieur le Maire et Monsieur PIERRAIN ont participé à une réunion d'information sur les projets de franchissement de Seine. Une troisième version, consistant à faire une tranchée dans les bois de BOISSETTES en parallèle à la rue du Mont aux Lièvres a été présentée. Bien sûr, BOISSETTES mais aussi BOISSISE-LA-BERTRAND et LE MÉE-SUR-SEINE ont voté Contre.

Logements Place Clinchant :

Suite à la requête du Maire, l'ARS considère que les désordres constatés relèvent des pouvoirs de police spéciales du Maire. Pour continuer les démarches dans le respect de la législation en vigueur, Madame DECHELLE rencontrera une juriste de l'Agence DIL le 26 février.

Document unique d'évaluation des risques professionnels :

Madame ADT-GUILBERT propose d'élaborer ce document, obligatoire pour toute entreprise, collectivité ou commune quelle qu'en soit la taille.

Prochain conseil municipal ordinaire le vendredi 22 mars 2013 à 20 heures

Le maire,



Les Adjoints,



Les Conseillers,

